



AGEN, le 14 septembre 2017

## Déclaration liminaire CHS-CT du 14 septembre 2017

Monsieur le Président,

Vous nous réunissez ce jour pour le CHS-CT de rentrée.

Le 22 septembre 2016 nous vous interpellions sur votre décision de remplacer l'assistante de prévention ainsi que le correspondant handicap, Mme ROMAGNOLI qui occupait ces fonctions à temps plein, par Mme DELALBRE qui devait remplir les mêmes fonctions qu'avec 50 % puisque vous la mainteniez chargée de la formation professionnelle. Nous dénoncions dès lors cette décision sachant très bien que de telles missions nécessitaient évidemment un correspondant à temps plein.

Nous vous félicitons donc d'avoir suivi nos revendications et redonné l'ampleur nécessaire à ce poste clef pour la santé des agents, qui comme nous le savons est l'une de vos préoccupations, car vous êtes comme vous l'avez signalé au CHS-CT précédent, responsable pénalement.

Considérant ce retournement de situation, nous avons bon espoir de vous faire entendre raison sur certaines autres de vos décisions dont on sait par avance qu'elles sont vouées à l'échec !

Prenons par exemple votre « proposition » de rapatrier la mission cadastrale de Villeneuve sur Lot vers le CDIF d'Agen. Lors des précédents CHS-CT, les élus avaient actés la programmation de visites de services cet automne, particulièrement au CDIF d'Agen pour, entre autre, juger de l'impact de la fusion avec l'ex CDIF de Marmande.

Ne serait-il pas opportun de tempérer vos ardeurs sur cette réforme tant que nous n'avons pas comme élément d'étude le rapport d'enquête de la délégation du CHS-CT ?

Au contraire vous avez déjà annoncé aux collègues Villeneuvois qu'ils perdraient la mission cadastrale l'année prochaine. Vous vous étiez pourtant engagé à maintenir cette mission sur Villeneuve tant que celle-ci était pleinement assurée. Pourquoi perdre votre temps à nous consulter et à nous demander notre avis si la décision est déjà prise ? Comment le CHS-CT peut-il jouer son rôle de prévention si vos restructurations ne souffrent aucun commentaire ?

## **Il est clair que nous n'avons pas la même vision du dialogue social !!!**

Si nous revenons sur les engagements que vous avez pris lors du précédent CHS-CT, nous sommes surpris de voir que malgré l'intérêt que vous avez dit avoir pour l'information à mettre en place concernant le harcèlement, rien n'a été réalisé et encore moins proposé.

Toujours sur l'importance que vous portez aux conditions de travail des agents du Lot et Garonne, vous vous êtes engagés à ce que l'étude du baromètre social soit présenté en septembre avec la mise en place de groupe de travail afférent. Nous nous attendions donc à le voir à l'ordre du jour.

Comme vous le savez et comme l'avait dit le médecin de prévention vos agents voient leur motivation diminuer pendant que leur résignation augmente...

L'intersyndicale a dû vous rappeler vos engagements en matière de conditions de vie au travail de vos agents en vous demandant de rajouter ces points à l'ordre du jour du présent CHS-CT, seul et unique prévu au calendrier de fin d'année... Preuve en est de notre vision différente du dialogue social.

Enfin, nous profitons de ce CHS-CT pour dénoncer leur disparition programmée dans le secteur privé, au travers les ordonnances modifiant le code du travail.

Cette décision ne peut que nous interroger sur l'avenir de CHS-CT dans la Fonction Publique.